



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél/fax 01 48 53 31 45 – mail : voide@aliceadsl.fr

Aulnay, le 11 octobre 2014

Monsieur Claude EVIN

Directeur général ARS Ile de France

Le Millénaire 2, 35 rue de la Gare

75950 PARIS CEDEX

Objet : dispositif ARS de recherche active et de suivi de la population exposée à l'amiante autour de l'ancienne usine CMMP d'Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Directeur Général,

Nos associations sont en lutte depuis 2001 pour la mise en place d'un dispositif de recherche active des riverains, travailleurs et en particulier les anciens élèves des trois écoles proches de l'ancienne usine d'amiante CMMP afin de leur proposer un suivi médical. Elles ont donc soutenu publiquement le dispositif de l'ARS décidé par le Ministère de la Santé et l'ARS Ile de France et elles se sont investies suite à l'étude de faisabilité GISCOP 93 de 2012 dans la mise en place d'un dispositif local de proximité à Aulnay-sous-Bois avec le soutien de la Mairie.

Mais la mise en œuvre de ce dispositif, telle qu'elle nous a été présentée le 9 octobre 2014 lors de la réunion du Comité local de suivi à la délégation territoriale de l'ARS, procède de choix politiques auxquels nous n'avons pas été associés et avec lesquels nous avons de profonds désaccords :

La destruction programmée des fichiers, élaborés à grands frais qui contiennent les 11 000 adresses actuelles des anciens élèves des 3 écoles proches de l'usine, est **contradictoire avec la notion même de suivi médical dans la durée des personnes exposées**. Deux courriers très argumentés ont été envoyés à Madame la Ministre de la santé le 11 juillet 2014, avec relance urgente le 27 août 2014, lui demandant de surseoir à cette décision pour ne pas créer une situation irréversible préjudiciable à la santé des personnes concernées. Ces courriers dont vous avez eu copie, sont restés sans réponse.

Nos associations ont dit leur désaccord avec la sous-traitance de l'accueil téléphonique à une jeune société sans compétence particulière sur l'amiante. En tout état de cause, l'évaluation du dispositif ne saurait se limiter à des données techniques sur les appels reçus. Elle doit aussi et avant tout porter sur les pathologies repérées et l'accès effectif des victimes et les familles de victimes décédées à la réparation de leurs préjudices, ce que ne permettent pas les indicateurs retenus jusqu'ici par l'ARS.

La lettre aux médecins traitants ne prend en compte aucune des remarques importantes faites par les associations sur son contenu et ne s'accompagne d'aucune demande de remontée d'information de ces médecins vers le dispositif national.

La possibilité de recueillir des données d'indemnisation des victimes environnementales en mettant à contribution le Fiva n'a pas été explorée.

En outre, la discussion avec les représentants de l'INVS le 9 octobre a révélé un malentendu. Nos associations considèrent en effet que le sur-risque de pathologies environnementales liées à l'amiante autour du CMMP n'est plus à démontrer. C'est un fait. Une étude de mortalité par cancer comparant les cas recueillis par le dispositif avec les données en population générale serait à la fois inopérante et inutile. Ce que nous demandons à l'INVS, c'est de contribuer à la réalisation d'un bilan détaillé de toutes les pathologies.

La situation est grave. Les désaccords sont importants. Nous souhaitons être entendus par ceux qui ont pouvoir de décision sur ce dispositif. C'est pourquoi, **nous vous demandons de surseoir à la destruction du fichier, à l'envoi des courriers aux personnes retrouvées après celui des 500 premiers, de nous recevoir de toute urgence et d'intervenir personnellement auprès de la Ministre pour qu'elle nous reçoive.**

Le 9 octobre, les représentants de l'ARS nous ont dit que les conditions de mise en œuvre du dispositif avaient été décidées lors d'une réunion au Ministère en présence du député de la circonscription et de l'adjointe à la santé de la Mairie de l'époque. Ni le comité de pilotage, ni les associations, n'avaient été invités.

Nous vous rappelons, Monsieur le Directeur Général, que seuls depuis 14 ans en l'absence de toute action des autorités, nous assurons sur le terrain une action de santé auprès des riverains et victimes.

Ce simple fait ne devrait-il pas inspirer un peu de considération en haut lieu ?

Soyez convaincu de notre détermination : nous envisageons, si toutes nos demandes continuent à se heurter à une fin de non-recevoir, de suspendre notre participation au comité de suivi mis en place par l'ARS.

Vous trouverez, ci-joint à toutes fins utiles, les deux courriers à Madame la Ministre.

Espérant vous rencontrer très prochainement et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide

Pour l'association Ban Asbestos : Annie Thébaud-Mony

Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio

Pour Aulnay Environnement : Robert Halifax